



SYNTHESE

Cette réunion du bureau de la CLE a permis de présenter et discuter :

- ✓ Les résultats de la phase 2 (Bilan des prélèvements et analyse des tendances d'évolution) des études quantitatives sur les territoires prioritaires du SAGE de l'Arve ;
- ✓ Donner un avis favorable à la réalisation d'analyses complémentaires sur les eaux claires parasites permanentes pour les lots 1 (Foron du Chablais Genevois) et 3 (Foron Rochois et Nant de Sion) ;
- ✓ La démarche de priorisation des têtes de bassin versant pour la réalisation de suivi et d'études quantitatives locales.
- ✓ La contribution de la CLE du SAGE aux questions importantes du PGRI

Compte-rendu de la réunion du Bureau de la Commission Locale de l'Eau

Lundi 06 mai 2019

Pièces jointes :

- ❖ **Les projets de rapport de phase 2** des études quantitatives (bilan des prélèvements et analyse de leur évolution) **et les projets de notes de synthèse associées** – l'ensemble de ces documents ont été transmis en téléchargement en prévision de la séance ;
- ❖ **La contribution de la CLE du SAGE aux questions importantes du PGRI** – ce document a été transmis en téléchargement en prévision de la séance ;
- ❖ Diaporama de séance.

Bureau de la CLE

PRÉSENTS :

Bureau CLE du SAGE :

FOREL Bruno – CC4R
 BOUVARD Jacques – Annemasse Agglo
 BOUVET Stéphane – SIMV Haut-Giffre
 DREVON Philippe – CCPMB
 PERRILLAT-AMEDE André – SM3A
 JACQUARD Franck – Chambre agriculture SMB
 GENTRIC Noel – UFP74
 HUCHET Philippe – FDAAPPMA 74

BEAUFILS Morgane – FDAAPPMA 74
 SERRET Pierre-Jean - UNICEM
 REYDET Jean-Marc - SNDEC
 DECURNINGE Thierry – FNE 74
 BOUVIER Anne-Lise – EDF
 SOLDANO Bertrand – DDT 74
 SENACQ Géraldine – Agence de l'Eau RMC
 DELOMIER Alain – Agence de l'Eau RMC

Invités :

BUFLIER Daniel – CCPR
 MOENNE Claude – CPPR
 ROGUET Laurent – CCPR
 BOUVARD Jacques – Annemasse Agglo
 LAPERROUSAZ Maurice – Annemasse Agglo
 CICLET Jean-François – SRB
 BAUD-GRASSET Joël – CD 74
 GROSJEAN Fabienne – CD 74

EN PRESENCE DE :

LAURAT Yves – Vice-Président – SM3A
 DAUMAS Florence – cheffe de projet – SUEZ Consulting
 LE MEHAUTE Nicolas – animateur de la CLE – chargé de mission SAGE - SM3A,
 CARDOSO Charlène – chargée de mission gestion quantitative de la ressource en eau – SM3A

EXCUSÉS :

SADDIER Martial – Conseil régional AuRA
 LANGON Marion – AFB

PASQUINI François – Canton de Genève

ABSENTS :

AYEB Amar – CCG
 MUSARD Jean-Paul – CCVV
 MERMIN Jean-Pierre - CCFG
 MUDRY Raymond – CD 74
 Domaines skiables de France

RTM
 Préfecture de la Haute-Savoie
 DREAL Auvergne Rhône-Alpes
 Fédération départementale des chasseurs

DIFFUSION :

Membres de la CLE
 Equipe technique du SAGE de l'Arve

Bruno FOREL accueille les participants dans la salle du Brachouet, au siège du SM3A à Saint-Pierre-en-Faucigny et les remercie de leur présence. Il excuse Martial SADDIER, Président de la CLE, qui est retenu à Paris pour une intervention en séance à l'Assemblée Nationale et qui lui donne mandat pour présider *ad interim*, la présente réunion. Après demande, il n'y a aucune objection.

Bruno FOREL rappelle l'ordre du jour de la réunion :

ORDRE DU JOUR

1. **Études quantitatives sur les territoires prioritaires du SAGE : Présentation des résultats de la phase 2 (bilan des prélèvements et analyse de leur évolution) et discussions des suites (disposition QUANTI-4 du SAGE de l'Arve) ;**
2. **Lancement de la démarche de priorisation des secteurs en tête de bassin à étudier pour réaliser les suivis quantitatifs (disposition QUANTI-5 du SAGE de l'Arve) ;**
3. **Contribution sur les questions importantes du PGRI.**

1 ETUDES QUANTITATIVES SUR LES TERRITOIRES PRIORITAIRES DU SAGE DE L'ARVE : RESULTATS DE LA PHASE 2

Mme CARDOSO (SM3A), présente les objectifs de la réunion.

■ Propos introductifs et méthode

Mme CARDOSO (SM3A) rappelle le cadre contextuelle de la démarche d'amélioration des connaissances, l'objectif de ces études puis fait un point d'avancement et rappelle la méthodologie employée pour réaliser le bilan de la phase 2 (cf. diaporama de présentation). Elle précise que le synoptique méthodologique qui est présenté est issu d'une note méthodologique qui avait été transmise en octobre 2018 lors du lancement de la phase 2.

M. DELOMIER et Mme SENACQ (Agence de l'Eau RMC) demande que le terme « usage domestique » soit remplacé par « consommation humaine » dans l'ensemble des livrables de l'étude, pour ne pas prêter à confusion avec les prélèvements privés hors réseau AEP (arrosage des jardins, etc.). **Le bureau de la CLE décide d'employer le terme de « consommation humaine » au lieu de « usages domestiques ».**

M. DELOMIER souligne également l'importance de **considérer les exports d'eau potable comme un levier de gestion de l'eau potable**. Il s'agit donc d'une donnée à ne pas négliger dans l'analyse.

M. Forel s'interroge sur l'équation des prélèvements nets telle qu'elle est affichée, notamment sur les restitutions aux milieux naturels par les rejets d'assainissement. Pour plus de clarté et dans un souci d'homogénéiser les rendus des études, **il est considéré que les Prélèvements Nets pour l'AEP correspondent à l'équation suivante : « Prélèvements Bruts – Restitutions ».**

M. JACQUARD (CASMB) fait part des remarques de la chambre d'agriculture concernant les projets de rapports transmis :

- l'activité golf n'est pas une activité agricole, et remarque que les besoins n'ont pas été chiffrés dans les documents transmis.
Mme CARDOSO (SM3A) précise qu'il s'agit bien d'une erreur et qu'elle sera corrigée dans une version consolidée ;
- pour les consommations agricoles sur l'ensemble des territoires étudiés, la chambre a estimé des volumes plus importants : il faut notamment prendre en compte les besoins des ateliers de fabrication fromagère à la ferme.
Mme DAUMAS (Suez Consulting) précise que ces besoins ont bien été pris en compte dans les calculs car ils sont inclus dans le 1 m³/j pour 100 vaches laitières.
M. JACQUARD propose de se rapprocher des techniciens de la chambre (Mme Fabienne RUIN) qui aboutissent à des calculs différents, selon leur propre estimation. Mme DAUMAS est preneuse des données de la Chambre d'Agriculture. Mme CARDOSO précise qu'au moment de la collecte de données en Phase 1 en mars 2018, la Chambre d'Agriculture avait répondu ne pas être mesure de fournir de données pour le bilan des besoins agricoles. Bruno FOREL (SM3A) s'étonne que la Chambre d'Agriculture puisse estimer des volumes d'eau différents, en n'ayant pas fourni de données permettant d'estimer les besoins en eau pour l'agriculture.
Sur les perspectives d'évolution du nombre de vaches laitières, la Chambre d'Agriculture est d'accord avec les hypothèses qui sont prises.
- M. JACQUARD considère que l'évolution du maraîchage n'est pas suffisamment prise en considération. On attend notamment une augmentation de ces surfaces qui sont consommatrices en eau.
Sur le territoire du Foron du Chablais Genevois, les élus estiment que le développement des surfaces maraîchères a atteint son maximum, en revanche, les élus du Pays Rochois estiment que ces surfaces sont en développement et que cela doit être pris en compte dans l'étude.
Mme DAUMAS précise que cette évolution a été prise en compte, mais que le surplus des consommations générées n'a pas été intégré car il est considéré comme négligeable. M. DELOMIER demande que cela soit indiqué dans le rapport pour éviter les ambiguïtés et les questionnements futurs.

M. JACQUARD précise qu'une note technique sera transmise par la Chambre d'Agriculture, détaillant l'ensemble des remarques sur les projets de rapport d'étude. Il attire également l'attention sur la perception des agriculteurs qui est axée sur le prix de l'eau, à l'heure où la compétence eau potable se structure à l'échelon intercommunal. Il semblerait que la question de la gestion quantitative de la ressource soit également un axe central dans leur préoccupation.

■ Perceptions des acteurs locaux

Mme CARDOSO présente le résultat des enquêtes de perception des acteurs des usagers locaux (cf. diaporama de présentation).

M. FOREL attire l'attention sur le besoin de bien distinguer ce qui relève de l'équilibre quantitatif (objet des présentes études) et ce qui relève du prix de l'eau qui est un sujet périphérique de ces études et qui concerne les gestionnaires d'eau potable.

■ Résultats de la phase 2 de l'étude sur le Foron du Chablais Genevois (lot 1)

Mme DAUMAS (SUEZ Consulting) présente les éléments qui concernent le bassin du Foron du Chablais Genevois (cf. diaporama de présentation et note de synthèse).

Mme DAUMAS explique que le graphique des besoins en eau pour l'AEP sera modifié au regard de la non prise en compte des exports vers le SIEMV. Cette modification sera étayée dans la version consolidée du rapport.

Mme DAUMAS insiste sur le fait que sur ce territoire, les réseaux d'assainissement collectif drainent un volume très important d'eaux claires parasites permanentes, qui sont rejetées par la STEP d'OCYBELE, dans l'Arve. Ces volumes ont été estimés à ce stade à 1,3 millions de m³ pour l'année 2017 mais de grandes incertitudes sont appliquées à ce volume. Pour réduire ces incertitudes, il est nécessaire de faire une expertise spécifique à cette problématique, ce qui n'était pas prévu dans le cadre du marché.

M. BOUVARD (Annemasse Agglo) note que d'importants travaux sont inscrits au plan pluriannuel d'investissement d'Annemasse Agglo, pour identifier, évaluer et éliminer les eaux claires parasites permanentes (chemisage des collecteurs d'assainissement) d'une part, pour la mise en séparatif des réseaux unitaires et pour améliorer les rendements des réseaux d'autre part. M. FOREL demande que ces efforts soient intégrés dans les résultats de la phase 2 et les rapports de l'étude.

La question se pose de réaliser une analyse complémentaire en vue de préciser les volumes que représentent les eaux claires parasites permanentes, dans le bilan des prélèvements. L'Agence de l'Eau évoque les risques de blocage dans la suite de l'étude, si on n'intègre pas les données connues actuellement et les travaux à venir.

M. JACQUARD (CASMB) considère qu'il manque environ 50 000 m³ des besoins en eau pour l'agriculture sur ce territoire.

Mme CARDOSO (SM3A) précise que ce volume complémentaire peut être intégré au bilan, si la méthodologie d'évaluation et les données ayant servi à cette estimation reste cohérente avec celle qui a été utilisée dans le cadre de cette étude.

Concernant la prise en compte des lacs anthropiques, M. DELOMIER (AERMC) précise que le volume correspond bien à la différence entre l'évaporation d'une prairie et l'évaporation du lac et de sa ripisylve, qui doit être comptabilisé. M. FOREL note que ces lacs présentent un intérêt pour les milieux aquatiques.

Concernant les usages domestiques (remplissage de piscines et arrosage de jardins privés), une question se pose sur la méthodologie d'évaluation de ces besoins. Il est admis que ces usages sont en règle générale satisfaits via le réseau AEP. Mme DAUMAS précise que cette pratique est possible et qu'un facteur de pondération a été défini de manière à estimer que les prélèvements ne sont pas systématiquement faits directement dans les milieux.

Concernant les besoins industriels, M. SERRET (UNICEM) considère que les volumes estimés semblent faibles au regard des centrales de production de béton présentes sur

Ville-la-Grand. Mme DAUMAS précise que les besoins de ces activités sont bien pris en compte car ils sont satisfaits par le réseau AEP d'Annemasse Agglo (d'après les données des « gros consommateurs »).

M. DELOMIER (AERMC) demande si les volumes d'eau des tranchées drainantes ont été pris en compte dans le bilan. Mme DAUMAS répond que non.

■ **Résultats de la phase 2 de l'étude sur le Foron Rochois et Nant de Sion (lot 3)**

Mme DAUMAS (SUEZ Consulting) présente les éléments qui concernent les bassins du Foron Rochois et du Nant de Sion (cf. diaporama de présentation et note de synthèse).

Mme DAUMAS note que les volumes d'eaux claires parasites permanentes estimés sur le territoire du Pays Rochois sont moindres que sur le territoire du Foron du Chablais Genevois. Il y a toutefois des fortes incertitudes sur la précision de ce volume, et le tableau de suivi des travaux de la CCPR n'ont pas été intégrés à l'analyse car n'ont pas été transmis.

Concernant les besoins industriels futurs, il est précisé que l'absence de données chiffrées sur l'impact de l'extension de la PAE des Jourdiés et des besoins projetés de la légumerie, rendent les projections futures très incertaines. Il est précisé sur ce territoire, qu'un des usages concerne de l'eau embouteillée (société FRUITE). Il est noté l'absence de données relatives aux sociétés de production de béton sur ce territoire.

■ **Propositions d'analyses complémentaires relatives aux eaux claires parasites sur les lots 1 et 3**

Mme CARDOSO présente la proposition d'analyses complémentaires sur les territoires d'étude des lots 1 et 3 avec une estimation financière de ces analyses complémentaires (cf. diaporama de présentation).

Les financeurs de l'étude (AERMC et CD74) confirment être en mesure de subventionner ces compléments d'étude à hauteur de 80% (répartition AERMC/CD74 à confirmer) pour un reste à charge de 20% (SM3A).

■ Avis de la CLE

Le bureau de la CLE décide à l'unanimité d'émettre l'avis suivant :

Compte tenu des résultats de la phase 2 des études quantitatives sur les bassins versant du Foron du Chablais Genevois, du Foron Rochois et Nant de Sion et compte tenu des importantes incertitudes associées, il est proposé au bureau de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de l'Arve de :

- valider les résultats provisoires de la phase 2 des études sur les bassins versant du Foron du Chablais Genevois, du Foron Rochois et du Nant de Sion, sous réserve d'intégrer les remarques formulées par le bureau ;
- donner un avis favorable pour la réalisation d'études complémentaires en vue de consolider le bilan des prélèvements sur les bassins versant du Foron du Chablais Genevois, du Foron Rochois et du Nant de Sion ;
- demander au maître d'ouvrage (SM3A) de réaliser ces études complémentaires en vue de consolider le bilan des prélèvements en 2019.

■ Résultats de la phase 2 de l'étude sur la Menoge (lot 2)

Mme CARDOSO (SM3A) précise que le bureau d'étude ARTELIA n'est pas présent pour présenter les résultats relatifs au bassin versant de la Menoge. Il est proposé de reporter la validation des résultats au prochain bureau de la CLE, en juin (date à confirmer). Toutefois Mme CARDOSO souhaite présenter les résultats provisoires de la phase 2 sur ce territoire, pour appeler à des premières remarques et modifications potentielles (cf. diaporama de présentation et note de synthèse).

M. CICLET (SRB) pointe l'absence de compteur en vallée verte (7 communes) qui rend l'estimation des besoins en eau sur ce secteur (320 000 m³ facturés) très incertaine. Il apparaît donc difficile de donner des chiffres qui n'existent pas. La pose de compteur a été identifiée comme une action prioritaire du SRB. Il précise que celle-ci est toujours en cours et qu'il reste encore beaucoup à faire. Il estime qu'il est nécessaire d'avoir plusieurs années de recul (5 ans ?) sur ces données pour les considérer comme étant fiables. Il pointe que sur ce même secteur, des arrangements locaux pouvaient avoir lieu avec les agriculteurs de sorte qu'ils ne payent pas l'eau, certains d'entre eux se branchant même sur les bornes à incendie.

Concernant les 35 captages et réservoirs d'eau sur les 7 communes de la Vallée Verte, il est considéré que sur 5 communes d'entre elles, il n'y a pas de données de suivi.

M. CICLET considère que les ressources sont suffisantes pour répondre aux besoins actuels de ces 7 communes, mais ces ressources sont mal réparties en l'absence de maillage. Il confirme qu'il est donc très compliqué de faire un bilan des prélèvements actuels sur ce territoire.

M. CICLET rappelle toutefois que le SRB s'est engagé sur d'importants travaux pour faire des économies d'eau. Par exemple pendant la sécheresse 2018, la réparation des réseaux fuyards a permis d'économiser sur ce secteur près de 500 m³/j.

M. FOREL souhaite que l'on relativise l'incertitude des prélèvements pour l'AEP sur la Vallée Verte (330 000 m³), au regard du bilan global (1,9 millions de m³ prélevés sur l'ensemble du bassin). Il apparaît effectivement que ces 7 communes ne représentent

pas la majorité des prélèvements. Il demande que soient distingués dans le rapport d'étude, les zones plus précises et celles qui sont moins précises.

Mme CARDOSO (SM3A) dit que cela peut faire l'objet d'un travail complémentaire avec un avenant possible. Toutefois, ce travail d'avantage d'une mise en forme des données que le bureau d'étude dispose déjà. Il conviendra de voir dans quelle mesure ces changements peuvent être effectués dans la version consolidée du rapport d'étude.

Une question est posée sur l'estimation des volumes d'ECPP sur le bassin de la Menoge. Mme CARDOSO (SM3A) informe que le SRB n'a pas répondu aux demandes de données et qu'on est dans l'attente d'un retour.

Mme CARDOSO présente les résultats des volumes estimés sur les autres besoins du bassin de la Menoge (cf. diaporama de présentation et note de synthèse).

M. BOUVARD (Annemasse Agglo) demande si on se posera un jour la question de la pérennité de l'activité de neige de culture en dessous d'une certaine altitude.

Mme CARDOSO informe que la station de ski des Habères s'est lancée dans une étude préalable d'amélioration des connaissances sur les ressources en eau localement disponibles pour satisfaire les besoins futurs de la station (estimés à 10 fois la capacité de l'actuelle retenue par le gestionnaire).

M. SOLDANO (DDT 74) fait part des obligations d'étude d'impact dans le cadre des procédures de déclaration et d'autorisation (loi sur l'eau). Une attention particulière est portée sur la prise en compte de l'impact du changement climatique dans le projet. En revanche, il n'y a pas de principes réglementaires sur l'altitude minimale pour produire de la neige de culture.

M. FOREL s'interroge sur l'impact d'une retenue de 60 000 m³ aux Habères. Il estime que l'on ne peut pas les empêcher de faire une étude préalable.

Il est décidé de mettre la validation des résultats de la phase 2 de la Menoge, à l'ordre du jour du prochain bureau de la CLE (date provisoire : le 06 juin à 8h45).

2 LANCEMENT DE LA DEMARCHE DE PRIORISATION DES SECTEURS EN TETE DE BASSIN A ETUDIER

Mme CARDOSO et M. LE MEHAUTE présentent la démarche, la méthodologie et les premières propositions de secteurs à étudier (cf. diaporama de présentation). Ils précisent qu'il n'est pas demandé d'avis formel du bureau de la CLE à ce stade. Il s'agit d'une première proposition « grosse maille » qui appelle à des remarques préliminaires. Le choix des secteurs à étudier serait à acter en septembre 2019.

M. DREVON (CCPMB) demande si des équipements de suivi météorologique seront prévus ? Mme CARDOSO (SM3A) répond qu'a priori, le réseau Météo-France est suffisamment développer, à confirmer sur le secteur du Grand Massif. En revanche, aucun des cours d'eau suggérés dans cette première proposition semblent faire l'objet d'un suivi hydrométrique pérenne. M. DREVON (CCPMB) rectifie : le cours d'eau du Véret fait l'objet d'un suivi hydrométrique par les gestionnaires du domaine skiable (Flaine).

M. SOLDANO (DDT 74) fait le constat que sur ce type de dossier, les études d'impact sont très peu documentées. Il y a un réel besoin de disposer d'un suivi hydrologique pérenne.

M. DREVON (CCPMB) précise qu'il faut être vigilant sur ce type d'étude, car il est nécessaire d'avoir au moins un an de recul sur les données hydrométriques. Il alerte aussi sur la manière dont on récupère les données de suivi.

Mme CARDOSO (SM3A) confirme qu'il est important d'avoir au moins une chronique de données d'au moins un an. Les données peuvent être télétransmises et téléchargeable directement sur internet, c'est ce qui a été mis en place pour les stations hydrométriques du SM3A (sur les cours d'eau faisant l'objet d'études EVP).

Mme BOUVIER demande si ces données peuvent être téléchargeables via la banque hydro des services de la DREAL ? Mme CARDOSO (SM3A) répond que les données seront transmises une fois la courbe de tarage fiabilisée (au moins un an suivant l'installation des stations).

M. PERILLAT-AMEDEE (SM3A) précise que le Grand-Bornand dispose déjà d'appareils de mesure et que d'autres seraient nécessaires. Il informe également que la commune travaille en concertation avec d'autres organismes comme le gestionnaire AEP O des Aravis, notamment sur les schémas directeurs. Il demande que cette démarche permette de travailler avec l'ensemble des acteurs impliqués dans le grand cycle de l'eau.

M. FOREL demande l'avis des autres membres du bureau :

M. HUCHET (FDAAPPMA 74) note la présence d'enjeux piscicoles forts sur les cours d'eau proposés (hors Flaine) ;

Mme SENACQ (AERMC) pointe le besoin de reboucler en interne avant de se prononcer ;

Mme GROSJEAN (CD74) pointe également le besoin de reboucler en interne, notamment au regard des projets d'UTN ;

M. PERILLAT-AMEDEE (SM3A) demande si il ne serait pas pertinent d'élargir la zone d'étude à l'ensemble Chinaillon + Borne amont ;

Mme BOUVIER (EDF) remarque en outre, qu'EDF dispose d'un parc de suivi hydrométrique et qu'ils peuvent apporter une expertise et un appui technique aux techniciens du SM3A sur la localisation, la maintenance des stations de mesure et la modélisation.

Mme CARDOSO (SM3A) ajoute que d'autres indicateurs peuvent rentrer en compte dans la méthode de priorisation, comme le nombre de rupture d'approvisionnement en eau potable, le nombre de pêches de sauvegarde etc.

M. DREVON (CCPMB) insiste sur le besoin de recouper avec les études et données existantes. Ce peut être également un facteur de choix.

Ce dossier n'a pu être examiné dans le cadre de la présente réunion. M. LE MEHAUTE précise que les délais de réponse sont déjà dépassés.

M. FOREL demande si les membres du bureau ont des remarques à suggérer sur la base du document préalablement transmis. Il n'y a pas de remarques.

M. FOREL souhaite ajouter une remarque d'ordre général sur les limites posées par l'exercice. Il regrette que l'on développe beaucoup d'énergie sur l'évaluation d'un processus en amont, au détriment des actions de terrain. Il s'interroge sur la pertinence de remettre en question des documents qui n'ont pas encore été complètement mis en œuvre ni prouvés leurs résultats.

Il est décidé de valider le projet d'avis et de le transmettre aux services concernés.

La séance est levée à 18h30

Compte-rendu établi le 07/05/2019

Président de la CLE

M. SADDIER



SAGE ARVE - SM3A - 300 Chemin des Prés Moulin - 74800 Saint-Pierre-en-Faucigny
Siège social SM3A - 56 Place de l'Hôtel de Ville 74130 BONNEVILLE
Tél. : 04 50 25 60 14 - Fax : 04 50 25 67 30 – sage@sm3a.com